



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 OCTOBRE 2024

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal			excusée
FISCHER Lionel	P		
CACELLI Alex		LOUIS VASSAL Patrick	
RANC Sylvie	P		
LOUIS VASSAL Patrick	P		
DEL NISTA Xavier	P		
CRAPONNE Jean-Louis			excusé
SALUZZO Joëlle	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
COSTE Josiane	P		
ORLANDI Pascal			excusé
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry		COSTE Josiane	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra			excusée
GUINTRAND Tamara	P		
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy		BOLIMON Lionel	
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion	P		
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille		RANC Sylvie	
DUCRES Jacques	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 19

Procurations : 4

Quorum : 14

Mme CUP Christine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Monsieur BOLIMON : j'émetts juste des réserves sur la retranscription de mes propos. D'ailleurs j'ai une question à ce sujet. Quel est le rôle du secrétaire de séance ?

Monsieur le Maire : le secrétaire de séance vérifie les propos, et signe au même titre que le Maire.

Monsieur BOLIMON : il y a un retravail des textes ?

Monsieur le Maire : oui, il y a un travail qui est fait par la secrétaire et le DGS. S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous allons passer aux décisions. Il y a eu une décision concernant les tarifs de séjour pour l'accueil de loisirs, 7 marchés alimentaires pour la cantine ont été passés, ainsi qu'un marché de maintenance, un marché d'audit d'hygiène à la cantine scolaire, et un marché pour une prestation d'analyse de l'eau à la cantine scolaire. Avez-vous des commentaires sur ces marchés ? S'il n'y a pas de commentaires, nous allons passer à la première délibération.

Mouvement de séance : arrivée de M. CRAPONNE avant le vote de la délibération.

Délibération n°2024-10-81

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur DUCLERCQ : certaines personnes vont être étonnés de voir mon nom sur la liste de la majorité, et je tiens à ce que les choses soient claires. J'ai été reçu par madame Bonnefoux, monsieur le Maire et le DGS pour m'expliquer le nouveau règlement. Lorsque l'on ait une seule personne sur une liste on ne peut pas se présenter au CCAS. J'en ait pris acte, et sachant que j'étais déjà membre du CCAS, madame Bonnefoux et monsieur le Maire m'ont demandé si je souhaitais rester au CCAS, auquel cas, j'acceptais de mettre mon nom sur la liste de la majorité que vous avez sous les yeux. J'ai pris une semaine de réflexion et donc j'ai donné mon accord. Pourquoi avoir donné mon accord ? Parce-que le CCAS est une zone de partage et en aucun cas une zone d'échanges politiques, cela je pense que c'est le premier point. Le deuxième point est que je suis pas mal impliqué dans plusieurs associations, en particulier le Lions club, où je le représente au CCAS et le club a déjà beaucoup participé à des actions au CCAS par des soutiens financiers, des aides. Par exemple, lorsque l'on fait des actions au Monopolis la somme qui est récoltée est donnée au CCAS. Je suis vice-président de la ligue contre le cancer du Vaucluse, et sur un plan national il y a une convention de partenariat qui a été signée en début d'année 2024 entre le

Page 2 sur 11

Président de l'association des maires de France et le Président national de la ligue pour entamer un certain nombre de partenariats sur un plan communal et communauté de communes. Puisque j'ai déjà fait une première réunion avec l'association des maires du Vaucluse, j'ai été reçu par messieurs Gonzalves et Biscarat, et à partir de là, l'association des Maires de Vaucluse va mettre en place un certain nombre de choses, en particulier des choses qui sont mises en place par la ligue contre le cancer qui sont systématiquement des actions de prévention. J'ai été reçu ce matin à la COVE par madame Bouyac, Présidente de la COVE qui va nous inclure dans une présentation avec tous les maires qui représentent la COVE. Nous avons un partenariat local, on a un partenariat au niveau des communes qui vont jouer sur des espaces sans tabac, sur beaucoup de social et de parcours sociaux. Voilà l'explication claire et simple par rapport au fait que mon nom figure sur cette liste pour être présent au CCAS. Alors je précise bien que je n'ai pas d'ambition politique, et qu'il ne faut pas mettre le CCAS par rapport à une éventuelle position de ma part sur un plan politique. Je continue dans mes missions sociales, que ces missions soient celles du Lions, de la ligue contre le cancer ou du CCAS. Je voulais que les choses soient claires. Il n'y a rien de politique dans ma décision. Je vous remercie.

Madame COSTE : vous avez bien fait de dire que vous étiez sur la liste avant, madame Saluzzo et moi nous y étions également, et vous avez bien fait de dire que ce n'était pas politique, parce que nous nous n'y sommes plus sur la liste. Je ferme la parenthèse, c'est tout et pour le bénévolat, téléthon, aussi on a donné.

Monsieur le Maire : d'autres commentaires ?

Monsieur BOLIMON : ce n'est pas un commentaire, mais une question pour l'après conseil. On en a parlé la dernière fois lors du rendez-vous avec l'ADMR, j'aimerais avoir la liste des associations qui font partie du conseil d'administration du CCAS, ou qui y sont représentées. Et je voudrais savoir où sont consultables l'ensemble des comptes rendus du CCAS.

Monsieur le Maire : en mairie.

Monsieur BOLIMON : je viendrais les consulter.

Monsieur le Maire : sur la liste, je sais que madame Thore a démissionné pour cause de problème de santé, et a été remplacée par monsieur Olivier de l'ADMR.

Monsieur PESENTI : les délibérations sont sur le site internet.

Monsieur le Maire : nous allons passer au vote.

- nombre de votants : 24
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- bulletins blancs : 1
- bulletins nuls : 3
- suffrages valablement exprimés : 20
- quotient électoral : $20/7 = 2,86$

ont obtenu :

listes	suffrages exprimés	Attribution des sièges		Total
		au quotient	au plus fort reste	
A	16	5	1	6
B	4	1	0	1
TOTAL				

Ont donc été proclamés :

- Chantal BONNEFOUX
- Christine CUP
- Régine GARREL
- Guylaine RABERT
- Carole ADAM
- Jean-Pierre DUCLERCQ
- Mireille PLAZA PUTTI

Monsieur PENALVA : j'ai une intervention à faire. Je trouve assez regrettable que vous ayez proposé à un seul élu de faire liste avec la majorité, et pas à l'ensemble des élus issus des rangs de l'opposition.

Monsieur le Maire : chaque élu pouvait venir...

Monsieur PENALVA : je regrette que vous ayez fait le choix de ne pas prendre d'élu de l'opposition dans la liste que vous proposez.

Monsieur le Maire : jusqu'à maintenant il n'y avait pas de liste de l'opposition. Vous pouviez venir nous demander si vous pouviez venir dans la liste. Personne n'est venu nous demander de rentrer dans la liste.

Monsieur PENALVA : je vous demande s'il est possible d'intervenir, car à chaque fois vous me coupez.

Monsieur le Maire : oui.

Monsieur PENALVA : pour vous dire simplement que vous avez fait une proposition à un élu. Je pense que l'on n'est pas là pour faire le concours à celui qui a le plus long CV et des ambitions politique passées, aux engagements associatifs actuels par rapport à d'autres. Ce que je regrette c'est que vous n'ayez pas fait un choix constructif en disant : voilà il y a un tiers de l'opposition dans le conseil municipal, on propose au ratio une liste

qui comprend toutes les tendances du conseil municipal de manière à travailler de façon unanime sur le sujet, je pense que cela aurait été constructif, vous n'avez pas fait ce choix-là, et je le regrette.

Monsieur le Maire : vous savez que le maire a toutes les responsabilités, et je les assume toutes. Chose que peut-être certains ne font pas. Ceci étant dit, nous allons passer à la délibération suivante.

Mouvement de séance : arrivée de Mme BONNEFOUX avant le vote de la délibération.

Délibération n°2024-10-82

OBJET : CONVENTION D'AIDE A L'ARCHIVAGE A PASSER AVEC LE CDG 84

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-10-83

OBJET : MISSIONS D'ARCHIVAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Madame ADAM : dans la délibération précédente il était évoqué les 3 jours pour une commune de 5 000 à 10 000 habitants, et là vous parlez de 10 jours ?

Madame BONNEFOUX : une personne est venue faire un diagnostic et à estimer les besoins sur 10 jours.

Madame ADAM : j'ai vu que le diagnostic était gratuit.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-10-84

OBJET : CULTURE – LES JOURNEES DE LA BANDE DESSINEE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le Maire : les délibérations étant terminées nous allons passer aux questions diverses s'il y en a.

Madame SALUZZO : pour monsieur Fischer, vous êtes en train d'installer des caméras chemin du moulin, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Vous en avez mis deux en prévision, une chemin du moulin chemin noir, et une devant chez moi, et en haut il n'y en a pas. Je ne comprends pas.

Monsieur FISCHER : ce sont des endroits stratégiques. Il y a le site de la Pastourelle qui est très fréquenté. Nous avons des points noirs sur la Pastourelle sur la parcelle ouest. Quand au chemin noir qui est aussi un endroit stratégique ...

Madame SALUZZO : là je suis d'accord.

Monsieur FISCHER : l'autre c'est uniquement pour le site de la Pastourelle.

Madame SALUZZO : ce n'est pas pour la route ?

Monsieur FISCHER : non. Il y aura peut-être plusieurs objectifs, mais ...

Madame SALUZZO : j'aimerais savoir, parce que je suis concernée, ça rentre carrément chez moi.

Monsieur FISCHER : non. Personne n'est concerné. Les systèmes sont ainsi faits. De toute façon la loi impose ...

Madame SALUZZO : je suis d'accord, mais j'y habite.

Monsieur FISCHER : il y a systématiquement un filtre. C'est paramétré par la société qui a l'obligation de le faire, et dès qu'il y a un visu sur une propriété privée, il y a un filtre de mis. C'est certain. Ce n'est pas nous qui avons la main. La société qui fait l'installation a l'obligation, pour la protection de la vie privée, de mettre des filtres. On ne peut filmer que la voie publique.

Madame SALUZZO : je n'arrivais pas à comprendre. Je suis allée à pied entre le chemin noir et le chemin du moulin, la caméra qui est devant chez moi peut regarder jusqu'au chemin noir, je suis allée voir. Par contre du chemin du moulin au point de la route il n'y en a pas.

Monsieur FISCHER : en fait, elles ont des utilités différentes. Chemin noir c'est pour arriver à surveiller les entrées et sorties de ville. La caméra de la Pastourelle est vraiment pour le site qui est très fréquenté, notamment par des enfants. On en profite également pour voir la rue, l'accès, notamment le portail d'accès qui est aussi un point d'entrée. Mais en aucun cas ce n'est fait pour aller voir au-delà.

Madame SALUZZO : je l'espère. Parce que j'ai oui-dire pendant le COVID que des caméras rentraient dans les bars.

Monsieur FISCHER : c'est toujours pareil avec les oui-dire...

Madame SALUZZO : parce que là ça rentre carrément chez moi. Ce n'est pas pour les cambriolages, j'ai été cambriolé 2 fois en 6 mois. Les gendarmes m'ont dit « vous avez des ennemis ? » J'ai dit « je ne pense pas » ...

Monsieur FISCHER : là ça devrait sécuriser encore plus.

Madame SALUZZO : je voulais poser la question. Merci.

Monsieur PENALVA : j'ai été interpellé par des parents d'élèves du collège Anne Frank qui habitent sur la commune. Il paraîtrait, d'après ce qui m'a été dit, que plusieurs fois des bus, notamment du mercredi midi et du soir, les cars scolaires qui desservent St Saturnin, laisseraient les enfants à quai parce qu'il n'y a pas assez de places dans les bus. Est-ce un problème qui vous est déjà remonté ? Est-ce qu'il y a une solution en cours ?

Monsieur le Maire : je me suis fait interpellé par deux personnes le jour de l'assemblée générale de l'APE qui m'ont dit qu'il y avait des enfants qui ne pouvaient pas monter dans le bus, parce que le bus était saturé. J'ai pris contact avec le vice-président en charge des transports, monsieur le Maire de Jonquerettes, qui a lui-même contacté le directeur en charge du ramassage scolaire. J'ai eu un retour hier soir disant que suite à mes demandes, il y avait un bus attribué à Caumont qui allait au lycée René Char. Il y avait 2 bus, et vu le nombre d'enfants cela ne nécessitait pas 2 bus, et donc à partir du 4 novembre ils mettront un bus supplémentaire sur St Saturnin. Un à 8 heures et un à 16 heures. Le problème est solutionné. Il faut que demain matin on envoie un courrier au Grand Avignon pour lui signifier que nous sommes d'accord pour un bus supplémentaire le matin à 8 heures et un le soir à 16 heures. Je vous lis ce que l'on m'a donné hier soir lors du conseil communautaire : « nous avons dû prendre le temps de l'analyse des données de fréquentation des services scolaires S3 et de les regrouper avec les éléments d'effectifs transmis par la principale du collège Anne Frank à St Saturnin et Jonquerettes par horaire d'entrée et sortie pour chaque journée. Toutes ces informations couplées à nos interventions sur le terrain confirment la situation relevée par les réclamations. Le collège accueille plus d'élèves que l'année passée, et les besoins en transport scolaire vers Jonquerettes, St Saturnin et le nord de la commune de Morières sont plus importants. Par ailleurs, nous avons sollicité le transporteur à qui nous sous-traitons le service S3 pour réaliser 2 rotations supplémentaires à 8 heures et à 16 heures. Dans le même temps nous avons identifié un service scolaire avec une offre trop dimensionnée. Il s'agit du service Caumont lycée René Char dont les effectifs inscrits en provenance de Caumont sont en réduction par rapport aux années précédentes. Après mes échanges avec le proviseur du lycée et l'analyse des données de fréquentations de septembre, ils sont 48 cette année correspondant largement à la capacité d'emporter d'un car scolaire. Ainsi nous avons la possibilité de rationaliser l'offre et de produire les 2 courses du S3 par transfert sans surcoût. Si ce dispositif vous convient, nous le mettrons en place dès le lundi 4 novembre. Communication des modifications à l'appui. » Donc demain matin nous allons envoyer un courrier au Grand Avignon pour lui dire que nous sommes d'accord pour mettre un bus supplémentaire à 8 heures et à 16 heures.

Monsieur PENALVA : d'accord. C'est un bus supplémentaire uniquement pour St Saturnin, ou il va à Caumont ?

Monsieur le Maire : non. Il part de Jonquerettes et fait le tour de St Saturnin ...

Monsieur FISCHER : ils doublent le S3 actuel.

Monsieur le Maire : ils prennent ce bus parce qu'à Caumont ils en suppriment un car il n'est pas nécessaire.

Monsieur FISCHER : Caumont avait 2 bus et nous 1 seul. Ce n'était pas logique.

Monsieur BOLIMON : je voudrais intervenir, monsieur le Maire. Pour faire le compte rendu de la réunion que nous avons eue avec l'ADMR, le 27 septembre dernier. J'aime bien clôturer les sujets. Vous étiez présent ainsi que madame Bonnefoux et monsieur Pesenti. J'ai retenu que l'échange était plutôt agréable et constructif. Pour ma part j'ai trouvé cela utile, d'où la nécessité de rencontrer les associations régulièrement. Les 4 points qui sont sortis de cette réunion : vous avez décidé, ensemble, de mettre en place des réunions plus régulières pour pouvoir échanger sur une approche un peu plus globale. Vous avez résolu le problème de la représentation de l'association, c'est ce qui a été évoqué tout à l'heure sur la première délibération, puisqu'apparemment il y avait des difficultés. L'ADMR va être mieux représentée à partir de maintenant et j'en suis ravi. La troisième chose que nous avons aussi évoquée, c'est la possibilité qu'ils communiquent plus régulièrement. Je ne sais pas si vous avez reçu un article pour le prochain St Sat Infos, j'avais proposé mes services en appui, mais je n'ai pas eu de retour. Et le quatrième point que j'ai noté, c'était la question des assemblées générales. Ils nous ont fait remarquer qu'aucun élu n'était présent ce soir-là. Cela m'interpelle. J'étais récemment à l'assemblée générale du tennis, et il n'y avait pas d'autre élu à part moi.

Monsieur le Maire : il y a des associations qui nous invitent et d'autres qui ne nous invitent pas.

Monsieur BOLIMON : c'était une proposition que j'allais vous faire monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : on n'est pas toujours au courant qu'il y a une assemblée générale. Mais à chaque fois que je suis au courant j'y vais ou je me fais représenter.

Monsieur BOLIMON : comme nous sommes 27, une solution simple serait que l'ensemble des élus soient au courant des assemblées générales, puisque c'est la mairie qui est invitée, ce ne sont pas les élus. Je n'ai eu aucune invitation pendant ces 5 premières années au niveau des assemblées générales à part celle dont je suis proche.

Monsieur FISCHER : encore faut-il qu'ils nous invitent. Le tennis ne nous a pas prévenu.

Monsieur BOLIMON : on leur fera remonter pour le coup.

Madame BONNEFOUX : il n'y a pas que le tennis. Moi je suis comme vous. Hormis l'ADMR et le club de la détente, je ne suis pas invitée.

Monsieur BOLIMON : c'est la mairie qui est invitée. Je suggère que cela soit diffusé à l'ensemble des 27 élus, pour pouvoir se répartir les assemblées générales, et qu'il y ait au moins une représentation de la mairie.

Monsieur le Maire : lorsque l'on ait au courant.

Monsieur BOLIMON : pour terminer ce compte rendu, ce jour-là devait être présent le représentant départemental. C'était un peu l'objectif de cette réunion. Il s'est désisté au dernier moment. Sachez que je souhaite le rencontrer, par curiosité, pour connaître mieux l'organisation. Je vais demander à avoir un rendez-vous. Si des élus autour de cette table sont intéressés, faites-le moi savoir, nous essaierons d'organiser ce temps d'échange. Pour terminer, deux points qui me tiennent à cœur. Le premier c'est que j'ai bien noté qu'il y avait une bonne entente entre la mairie et la structure. Ce que je trouve rassurant et positif. Maintenant ce sont des liens du quotidien, pour donner un coup de main, etc ... Je veux juste rappeler, et c'était l'objet de cette démarche, pour l'ADMR mais aussi avec l'ensemble des associations, qu'en tant qu'élu nous devons garder une certaine posture. On ne doit pas uniquement agir comme simple « responsable de service », comme si on était dans cette logique de répondre seulement aux demandes quotidiennes. C'était vraiment cela que j'allais chercher. Enfin, un peu plus personnel mais je vais l'évoquer pour faire passer un message global et pour l'avenir aussi. Je suis bien conscient que notre approche a un peu perturbé, dérangé, qu'elle est un peu nouvelle dans les réflexions que l'on ouvre. Mais je trouve dommage que cela se résume à l'impression que ce qui a été évoqué lors de cette réunion, est de l'ordre de la paperasserie. C'est le mot qui a été retenu en particulier par les personnes que l'on avait en face. Je n'ai pas le sentiment que lorsque l'on parle de budget, d'organisation et que l'on essaie de prendre de la hauteur, ce soit de la simple paperasserie ! Je pense que l'on est dans notre rôle d'élu. Et ce en toute indépendance, juste en curiosité. Attention à la désinformation, vous parliez des ouï-dire, des choses qui circulent. Je pense qu'il faut faire attention à ce que les autres racontent, et j'invite vraiment les gens à aller lire les comptes-rendus des conseils.

Monsieur le Maire : je suis tout à fait d'accord.

Monsieur BOLIMON : on est d'accord monsieur le Maire ? Parce que quand je me suis assis, tout de suite, les personnes m'ont regardé en me disant : donc c'est vous qui posez souci ? La réunion commençait déjà très mal. Je me suis dit : en quoi je pose souci ?

Monsieur le Maire : le jour de la réunion avec l'ADMR ?

Monsieur BOLIMON : oui, absolument. Du coup je me dis qu'ils ont eu en amont de l'information qui n'était peut-être pas adaptée. Et dernière chose que vous avez pu constater, monsieur Pesenti était là aussi, ils sont à nouveau revenu sur un écrit, et c'est bien comme cela que les choses ont été présentées, un peu diffamant me concernant puisqu'il leur a été dit que si je faisais cette démarche, c'était parce que j'étais intéressé pour ouvrir une activité de services à la personne. Cela m'a un peu surpris. Au mois de juin / juillet lorsque je suis allé voir la présidente c'était justement parce que l'on m'avait appelé en me disant « on raconte cela sur toi, est-ce que c'est vrai ? ». Je suis tombé de ma chaise. Le mieux c'est alors d'en parler et je suis allé à sa rencontre. L'été est passé et je suis passé à autre chose. Sauf que le sujet est revenu au bout de 10 minutes dans la conversation. Je me dis c'est tout

Page 9 sur 11

de même bizarre. Qu'elle drôle idée. Il est vrai que je suis peut-être le seul, je ne connais pas vos métiers à tous, à être issu du monde de l'animation de réseau de franchise, etc... C'est aussi pour cela que je me suis un peu plus investi sur ce sujet, parce que je le connais bien d'un point de vue professionnel. Mais de là à imaginer que j'allais ouvrir un service à la personne ! Monsieur le Maire, j'ai appris il y a seulement 3 semaines que l'Optique Mobile déménageait, et durant la réunion, parce que madame Bonnefoux nous en a fait part, qu'il allait y avoir une structure de service à la personne. On peut le prendre sur le ton de la plaisanterie, sauf qu'à un moment, lorsque je remets cela à quelques mois en arrière, je me dis c'est quand même bizarre que ce truc soit arrivé jusqu'à eux, alors que je n'avais pour ma part aucune information sur le fait qu'optique mobile devait déménager, et encore moins qu'une nouvelle structure de service à la personne allait s'ouvrir. Voilà tout cela m'interpelle.

Monsieur le Maire : on ne vous l'a jamais fait voir cet écrit ? Vous l'avez vu ?

Madame BONNEFOUX : parce que la personne qui vous l'a dit...

Monsieur BOLIMON : ce sont les 3 personnes ensemble qui nous l'ont dit.

Monsieur le Maire : est-ce que quelqu'un l'a vu cet écrit ?

Monsieur BOLIMON : vous pensez que l'ADMR va me montrer l'écrit qu'elle a reçu ?

Madame BONNEFOUX : dès lors que vous l'avez évoqué, il y a une des personnes qui a dit : à mais peut-être que je me trompe. C'est comme ça qu'ils ont dit ?

Monsieur BOLIMON : oui, mais cette fois il a été fait référence à un écrit. Ce qui n'était pas le cas la première fois.

Monsieur le Maire : vous savez très bien que moi lorsque j'ai envie de dire quelque chose je le dis en face.

Monsieur BOLIMON : mais il n'y a rien contre vous monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : un écrit ça peut être fait par le Maire, par la première adjointe.

Monsieur BOLIMON : j'espère que vous vous amusez à autre chose.

Monsieur le Maire : à part que ce soit des gens qui nous dénigrent et vous, et nous. Pour faire quoi, je ne sais pas ?

Monsieur BOLIMON : peu importe. Une fois que c'est dit, je passe à autre chose. J'étais déjà passé à autre chose cet été. Je vais repasser à autre chose. Maintenant, je dis juste que je trouve un peu minable d'aller sur ce type de contre argument. Moi, je resterais sur du fond. Je suis très fier d'avoir défendu des idées, et d'avoir amener cette réunion que j'ai trouvée utile et positive.

Monsieur le Maire : et n'ayez aucune crainte, ce n'est pas nous qui avons lancé ce soi-disant écrit.

Monsieur BOLIMON : cela appartiendra au mystère et je n'irai pas embêter l'ADMR avec cela, parce que j'ai d'autres choses à faire.

Monsieur le Maire : jamais je ne me permettrai d'écrire des choses pareilles. J'ai reçu des lettres anonymes, oui, mais ce n'est pas ma tasse de thé.

Monsieur BOLIMON : ce sont des méthodes, qu'en tant qu'élu, nous devons tous dénoncer.

Monsieur le Maire : surtout que personne n'aille dire : attention monsieur le Maire a envoyé une lettre. Parce que là je ne serais pas trop d'accord.

Monsieur BOLIMON : Moi il me tarde de savoir qui va s'installer, s'il y a effectivement une ouverture d'une structure de service. Je pense qu'il va falloir être encore plus proche de l'ADMR afin de pouvoir défendre leur activité. Même si, d'après ce que nous a donné madame Bonnefoux comme nom d'enseigne, cela peut être de la complémentarité. Le sujet des séniors est sur la place et je suis ravi que l'on ait pu en débattre ces derniers temps.

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions nous allons pouvoir lever la séance. Merci.

La séance est levée à 19 heures 25.

SIGNATURES

MONSIEUR LE MAIRE

SERGE MALEN

SECRETAIRE DE SEANCE

CHRISTINE CUP